



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Commerce et réparation

Question écrite n° 38629

Texte de la question

Mme Martine Frachon attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, sur la forte hausse enregistrée dans la réparation automobile. Selon l'INSEE, cette augmentation de 11,4 p 100 est la plus forte enregistrée dans les services, dont les prix ont en général progressé plus vite que les autres éléments de l'indice général. Elle lui demande donc comment il explique cette dérive inflationniste abusive. Elle lui demande ensuite ce qu'il entend faire pour la limiter dans l'avenir.

Texte de la réponse

Reponse. - majorations importantes après la libération des prix de ce secteur intervenue le 31 décembre 1986. Cependant l'essentiel des hausses s'est produit immédiatement après cette libération. Ainsi, après avoir atteint 9,3 p 100 au cours du 1er semestre 1987, le taux de hausse dans la réparation de véhicules s'est nettement ralenti au cours du 2e semestre puisqu'il n'était plus que de 2,2 p 100. De nouvelles majorations ont été observées en janvier et février 1988, le début de l'année étant traditionnellement une période de revalorisation tarifaire. Toutefois, ces hausses sont nettement inférieures à celles qui ont été constatées l'an passé. Cet inflexionnement devrait se poursuivre sur l'ensemble de l'année 1988. On constate par ailleurs une grande disparité dans les niveaux de tarifs pratiqués par les prestataires. Il appartient donc aux consommateurs de faire jouer la concurrence et de rechercher les garagistes pratiquant les tarifs les plus avantageux. L'arrêté no 87-06/C du 27 mars 1987, qui impose désormais aux professionnels de la réparation automobile d'afficher leurs prix à l'extérieur de l'établissement, devrait faciliter les comparaisons nécessaires.

Données clés

Auteur : [Mme Frachon Martine](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38629

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1337

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2021